

TARIFICATION OPERATIONS PAYANTES AU 01/01/2025

Pôle Opérationnel

Service organisation des secours
Section traitement post-opérationnel

Tarification à l'heure puis à la minute

(Principe d'équité des interventions payantes GHLRRA)

$$P_n = P_o * (I_n/I_o)$$

In: Indice septembre année N:

118,5

Io: Indice septembre N-1:

117,37

DOMAINES	NATURE DE LA PRESTATION	Coût horaire arrêté à l'euro supérieur
AUTRES OPERATIONS	Défaillance mécanique d'ascenseur	902 €
	Ouverture de porte sans risque à l'intérieur avec VTU	293 €
	Destructions d'insectes dangereux (hyménoptères)	293 €
	Dégagement de cadavres d'animaux	293 €
	Capture d'animaux avec fléchage	414 €
	Capture d'animal errant non blessé	293 €
	Assèchement d'appartements, épuisement de caves, de sous-sols ou autres locaux inondés, (fuite après compteur) sauf dans le cas d'intempéries	293 €
	Livraison d'eau par camion-citerne	538 €
	Dégagement de véhicule enlisé	538 €
	Securisation de DZ sur demande SAMU	538 €
	Contrôle d'hydrant privé, contrôle recensement de nouveaux hydrants	285 €
	Recherche, remorquage ou récupération d'embarcation ou d'engins de plage à la dérive	538 €

DOMAINES	NATURE DE LA PRESTATION	Coût horaire (sur la base de l'indice INSEE des prix à la consommation- identifiant 001763852)			
		PTAC<3,5T hors VSAV	VSAV	PTAC>3,5T	1 sapeur-pompier
OPERATIONS PARTICULIERES	Envoi de moyens consécutif à une mise à feu malveillante ou criminelle	57	145	216	153
	Service de sécurité des spectacles, manifestations diverses, rassemblements, épreuves sportives				
	Participation du personnel ou du matériel à l'occasion du tournage d'un film ou d'un spectacle				
	Mise à disposition de moyens spécialisés				
	Intervention des équipes de plongée subaquatique en dehors des sauvetages caractérisés				
	Mise en œuvre de moyens pour prévenir, réduire et lutter contre les pollutions de toutes natures, y compris la				
Mise en œuvre de moyens pour atténuer ou éviter l'aggravation des dommages résultant d'un incident ou d'un accident causé par une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.					
REQUISITIONS	Mise à disposition, sur réquisition de justice, de personnels, de matériels, de renseignements ou de compétences pour les besoins d'une enquête	57	145	216	153

Règlement relatif aux opérations payantes - Délibérations du CASDIS du 28 juin 2022 et du 26 juin 2023

Les tarifs sont réévalués au 1er janvier de chaque année.

Pour chaque réévaluation, les tarifs définis applicables sont, en cas de décimales, arrêtés à l'euro supérieur.